



S.I.T.E.



Service de l'assainissement

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

Exercice 2016

Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995, du décret n°95-635 du 6 mai 1995 et du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

*Présenté en comité syndical le 22 juin 2017
Par Michel CAILLOT, Président du SITE*

Le décret n° 95 - 635 du 6 Mai 1995 fait obligation au Président du Syndicat de présenter au Comité Syndical un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour lequel il assure la compétence.

Ce rapport annuel devra être présenté devant les conseils municipaux au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2017. Celui-ci devra être complété par le rapport sur la compétence Eau potable.

Les données relatives aux biens et compétences affermés sont issues des Rapports Annuels du Délégué (Veolia Eau). Celles-ci sont à prendre avec précaution en raison de l'attente d'explications sur certains éléments.

A - LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES EAUX

1. Le Périmètre du Syndicat

Le préfet a autorisé par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 1997 la création d'un syndicat à vocation unique pour l'assainissement et l'épuration des eaux de l'agglomération lexovienne entre les communes de Beuvillers, Glos, Hermival les Vaux, Lisieux, Oully le Vicomte, Rocques, Saint Désir et Saint Martin de la Lieue.

Chaque commune a ainsi transféré sa compétence en matière d'assainissement au Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux, ainsi dénommé lors de la réunion du Comité Syndical du 30 juin 1998.

Par arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2004, la commune de Coquainvilliers est devenue membre du syndicat.

Par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2005, le Syndicat s'est transformé en Syndicat Mixte fermé à la carte afin d'accueillir de nouvelles communes. Les collectivités suivantes ont alors transféré leur compétence « Assainissement Non Collectif » : Courtonne-la-Meurdrac, Courtonne-les-Deux-Eglises, Lessard et le Chêne, Le Mesnil Eudes, Le Mesnil Simon, Les Monceaux, Prêtevillie, Saint Germain de Livet, Saint Pierre des Ifs et la Communauté de Communes de Moyaux Porte du Pays d'Auge.

Par arrêté préfectoral en date du 12 février 2008, la commune de Saint Germain de Livet a adhéré à la compétence « Assainissement Collectif ».

Par arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2010, les communes de La Chapelle Yvon, Le Mesnil Guillaume, Saint Jean de Livet, Saint Denis de Mailloc, Saint Julien de Mailloc, Saint Martin de Mailloc, Saint Pierre de Mailloc et

Tordouet ont adhéré au syndicat. Ces adhésions ont pris effet au 1^{er} janvier 2011.

Par arrêté préfectoral en date du 22 juin 2011, la commune de Saint Cyr du Ronceray a adhéré au syndicat pour la compétence « Assainissement Collectif », et la Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet a adhéré au syndicat pour sa compétence « Assainissement Non Collectif ». Ces adhésions ont pris effet au 1^{er} juillet 2011.

Par arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013, les communes de Courtonne la Meurdrac, Courtonne les deux églises, Firfol, L'Hôtellerie, Marolles, Moyaux ont transféré au syndicat leur compétence « Assainissement Collectif » à compter du 1^{er} janvier 2014.

Par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2013, suite à la fusion des communautés de communes de Lisieux et Moyaux, les communes de Cordebugle, Fauguernon, Firfol, L'Hôtellerie, Marolles, Moyaux, Oully du Houley et Le Pin ont adhéré individuellement à la compétence « Assainissement Non Collectif ».

Par arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2015, les communes de La Boissière, La Houblonnière et le Pré d'Auge ont adhéré au syndicat. Ces adhésions ont pris effet au 1^{er} janvier 2016.

Par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2016, les communes de Cambremer et Saint Laurent du Mont ont adhéré au syndicat pour la compétence Assainissement Collectif. Ces adhésions ont pris effet au 1^{er} janvier 2017

La population totale du SITE au 31 décembre 2016 est de 48 963 habitants (INSEE 2017)

Annexe A1 : Carte du périmètre

2. Les compétences du Syndicat

Le syndicat a pour objet :

- la gestion, création et extension des réseaux de collecte des eaux usées et des systèmes collectifs d'épuration
- la gestion et maintenances des réseaux d'évacuation des eaux pluviales
- le contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'Assainissement Non Collectif (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Les Indicateurs techniques du Service

a) Mode de gestion

VEOLIA Eau, en vertu d'un contrat d'affermage signé le 1^{er} octobre 2006 pour une durée de 12 ans, assure l'exploitation du service pour les réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales des communes de Beuwillers, La Chapelle Yvon, Coquainvilliers, Glos, Hermival les Vaux, Lisieux, Le Mesnil Guillaume, Oully le Vicomte, Rocques, Saint Cyr du Ronceray, Saint Denis de Mailloc, Saint Désir, Saint Germain de Livet, Saint Jean de Livet, Saint Julien de Mailloc, Saint Martin de la Lieue, Saint Martin de Mailloc, Saint Pierre de Mailloc et Tordouet.

VEOLIA Eau, en vertu d'un contrat d'affermage signé le 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans, assure l'exploitation des réseaux Eaux Usées et de la station d'épuration de Moyaux

Le Syndicat intercommunal de Traitement des Eaux assure en gestion directe :

- l'exploitation de la station d'épuration de Lisieux,
- l'exploitation des réseaux Eaux Usées et des stations d'épuration des communes de La Boissière, Courtonne la Meurdrac, Courtonne les deux Eglises, Firfol, L'Hôtellerie, La Houblonnière, Le Pré d'Auge et Marolles.
- la facturation des redevances « Assainissement collectif » sur l'ensemble des communes n'entrant pas dans le cadre d'un périmètre affermé.
- les contrôles de conformité des branchements sur l'ensemble du périmètre.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les réseaux et la station d'épuration des communes de Cambremer et Saint Laurent du Mont seront gérés en vertu d'un contrat d'affermage signé le 31 juillet 2012 avec la SAUR

b) Caractéristique des réseaux

Le système de collecte du Syndicat est de type séparatif pour l'ensemble du réseau. Au 31 décembre 2016, il comprend 217 994 m de réseau gravitaire, 33 184 m de canalisation de refoulement et 60 postes de refoulement.

Annexe B1b-1 : Système de collecte par commune

Annexe B1b-2 : Synoptique des réseaux

Au 31 décembre 2016, le nombre d'abonnés est de 11 083, soit un nombre d'habitants desservis estimé à 31 353 pour un volume d'eau potable assainie en 2016 de 1 417 162 m³.

Annexe B1b-3 : Population desservie par commune

Au 31 décembre 2016, 17 entreprises ont obtenu une autorisation de déversement de leurs effluents non domestiques dont 5 entreprises dans le cadre d'une Convention Spéciale de Déversement (Transports Antoine, Blanchisserie du Centre Hospitalier, Ondulys, Sodel et Yplon).

c) Caractéristique des ouvrages d'épuration

Station d'épuration de Lisieux

La station d'épuration de Lisieux reçoit les effluents des communes de Beuvillers, Coquainvilliers, Glos, Hermival les Vaux, Lisieux, Le Mesnil Guillaume, OUILLY le Vicomte, Le Pré d'Auge (Hameau de la Bosquetterie), Rocques, Saint Denis de Mailloc, Saint Désir, Saint Germain de Livet, Saint Jean de Livet, Saint Martin de la Lieue, Saint Martin de Mailloc, Saint Pierre de Mailloc et Valorbiquet. Elle traite aussi les matières de vidange, graisses et sables de curage de divers vidangeurs.

La station est de type boues activées à faible charge de 70 000 Equivalents Habitants (EH) pour une capacité de traitement de 8 460 m³/jour par temps sec et de 10 460 m³/jour par temps de pluie.

En 2016, 1 687 176 m³ d'eaux usées ont été traitées soit 4 622 m³/jour, pour une pollution entrante de 1 981 kg/jour de DBO5 soit 33 100 EH.

A noter que, malgré les campagnes de mise en conformité des branchements, on déplore toujours l'arrivée importante d'eaux parasites, potentiellement perturbatrices du bon fonctionnement des ouvrages. A cet effet, par délibération n° 1526 en date du 1^{er} octobre 2015, le comité syndical a décidé de rendre obligatoire les contrôles de conformité des branchements réalisés dans le cadre de vente immobilière.

670 tonnes de matières sèches de boues ont été produites avec une siccité moyenne de 29.8 % soit 2 932 tonnes de boues chaulées destinées à la valorisation en agriculture.

55 tonnes de sables lavés ont été produits et envoyés en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) de classe II.

40 tonnes de refus de dégrillage ont été produits et envoyés en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) de classe II.

Station d'épuration de Courtonne la Meurdrac

La station d'épuration de Courtonne la Meurdrac reçoit la totalité des effluents de la commune.

La station est de Filtres plantés de roseaux de 150 EH.

Station d'épuration de Courtonne les Deux Eglises

La station d'épuration de Courtonne les Deux Eglises reçoit la totalité des effluents de la commune.

La station est de type Lagunage naturel de 200 EH.

Station d'épuration de L'Hôtellerie

La station d'épuration de L'Hôtellerie reçoit la totalité des effluents de la commune.

La station, mise en service en 2016, est de type Biodisques de 280 EH pour une capacité hydraulique de 42 m³ par jour.

Station d'épuration de Marolles

La station d'épuration de Marolles reçoit la totalité des effluents de la commune.

La station est de type Lagunage naturel de 300 EH.

Station d'épuration de Moyaux

La station d'épuration de Moyaux reçoit la totalité des effluents de la commune.

La station est de type Lagunage naturel de 1200 EH pour une capacité hydraulique de 180 m³ par jour.

En 2016, 67 856 m³ d'eaux usées ont été traitées soit un débit moyen de 185 m³/jour pour une pollution entrante moyenne de 55 kg/j de DBO₅.

Station d'épuration du Pré d'Auge (Croix de Pierre)

La station d'épuration du Pré d'Auge-Croix de Pierre reçoit les effluents de la commune du Pré d'Auge, secteur de La Croix de Pierre.

La station est de type Biodisques de 325 EH pour une capacité hydraulique de 48 m³/j.

Lagune du Pré d'Auge (Coupe Gorge)

La station d'épuration du Pré d'Auge-Coupe Gorge reçoit les effluents de la commune du Pré d'Auge (hors secteurs Bosquetterie et Croix de Pierre) ainsi que ceux des communes de La Boissière et de La Houblonnière.

La station est de type lagunage naturel avec filtres à sables de 500 EH pour une capacité hydraulique de 50 m³/j.

2. Les Indicateurs financiers du Service

a) La Redevance

Communes du périmètre affermé raccordées à la station d'épuration de Lisieux

La seule prestation facturée aux usagers du service d'assainissement collectif est une redevance indexée sur le volume d'eau consommée et composée de deux parties :

Part fermière

Le montant de la part fermière est fixé par le contrat de délégation de service public et révisable chaque année. Le montant de la part fermière est de 0.4476 €/m³ au 1^{er} janvier 2016 et de 0.4508 €/m³ au 1^{er} janvier 2017.

Part syndicale

Selon la délibération syndicale n°1530 du 10 décembre 2015, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif - Part syndicale » au 1^{er} janvier 2016 est de 0.8909 €/m³.

Selon la délibération syndicale n°1637 du 8 décembre 2016, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif - Part syndicale » au 1^{er} janvier 2017 est de 0.8998 €/m³.

Facture type (consommation de 120 m³) au 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Fermière	120	0.4476	53.71
Part Syndicale	120	0.8909	106.91
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6385	196.62
TVA 10%		0.1638	19.66
TOTAL TTC		1.8023	216.28

Facture type (consommation de 120 m³) au 1^{er} janvier 2017

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Fermière	120	0.4508	54.10
Part Syndicale	120	0.8998	107.98
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6506	198.08
TVA 10%		0.1651	19.81
TOTAL TTC		1.8157	217.89

Commune de Moyaux

Part fermière

La part de rémunération du délégataire de Service Public est composée d'un abonnement annuel et d'une redevance indexée sur le volume d'eau consommée. Les montants de la part fermière sont fixés par le contrat de délégation de service public et révisable chaque année.

Le montant de la part fermière au 1^{er} janvier 2016 est de 35.04 € pour l'abonnement annuel et de 0.6116 €/m³ pour la redevance.

Le montant de la part fermière au 1^{er} janvier 2017 est de 35.10 € pour l'abonnement annuel et de 0.6126 €/m³ pour la redevance.

Part syndicale

Par délibération syndicale n°1433 du 11 décembre 2014, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2015 est maintenu à 1.1179 € / m³.

Par délibération syndicale n°1639 du 8 décembre 2016, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2017 est fixé à 0.7358 € / m³.

Facture type (consommation de 120 m³) au 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Abnmt Fermier			35.04
Redev. Fermier	120	0.6116	73.39
Redev. Syndicat	120	1.1179	134.15
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		2.3215	278.58
TVA 10%		0.2322	27.86
TOTAL TTC		2.5537	306.44

Facture type (consommation de 120 m³) au 1^{er} janvier 2017

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Abnmt Fermier			35.10
Redev. Fermier	120	0.6126	73.51
Redev. Syndicat	120	0.7358	88.30
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.9409	232.91
TVA 10%		0.1941	23.29
TOTAL TTC		2.1350	256.20

Communes de Courtonne les Deux Eglises, Firfol et Marolles

Par délibération syndicale n° 1531 du 10 décembre 2015, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2016 est de 1.3376 € / m3, conformément au principe de lissage des prix sur l'ensemble du périmètre.

Par délibération syndicale n° 1638 du 8 décembre 2016, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2017 est de 1.3474 € / m3.

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	1.3376	160.51
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6376	196.51
TVA 10%		0.1638	19.65
TOTAL TTC		1.7114	216.16

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2017

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	1.3474	161.69
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6474	197.69
TVA 10%		0.1647	19.77
TOTAL TTC		1.8121	217.46

Commune de Courtonne la Meurdrac

Par délibération syndicale n° 1531 du 10 décembre 2015, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2016 est de 2.1666 € / m3, conformément au principe de lissage des prix sur l'ensemble du périmètre.

Par délibération syndicale n° 1638 du 8 décembre 2016, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2017 est de 1.3474 € / m3, conformément au principe de lissage des prix sur l'ensemble du périmètre.

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	2.1666	259.99
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		2.4666	295.99
TVA 10%		0.2467	29.60
TOTAL TTC		2.7133	325.59

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2017

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Par Syndicale	120	1.3474	161.69
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6474	197.69
TVA 10%		0.1647	19.77
TOTAL TTC		1.8121	217.46

Commune de L'Hôtellerie

Par délibération syndicale n° 1519 du 25 juin 2015, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} juillet 2015 est de 1.70 € HT.

Ce tarif est maintenu au 1^{er} janvier 2017.

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2016 et 1^{er} janvier 2017

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	1.7000	204.00
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		2.00	240.00
TVA 10%		0.20	24.00
TOTAL TTC		2.20	264.00

Communes de La Boissière, La Houblonnière et Le Pré d'Auge

Par délibération syndicale n° 1603 du 24 mars 2016, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2016 est de 2.6790 € / m3 et la part fixe a été supprimée, conformément au principe de lissage des prix sur l'ensemble du périmètre.

Par délibération syndicale n° 1640 du 8 décembre 2016, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2017 est de 2.0132 € / m3, conformément au principe de lissage des prix sur l'ensemble du périmètre.

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	2.6790	321.48
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		2.9790	357.48
TVA 10%		0.2979	35.75
TOTAL TTC		3.2769	393.23

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2017

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	2.0132	241.58
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		2.3132	277.58
TVA 10%		0.2313	27.76
TOTAL TTC		2.5445	305.34

b) Les Autres recettes d'exploitation perçues par le Syndicat

(En euros)	2014	2015	2016
Redevance Part Syndicale	1 257 978	1 314 363	1 326 066
Prime pour épuration	375 810	479 458	153 022
Prime AQUEX	46 603	128 570	24 889
Prestations aux vidangeurs	56 138	75 878	56 171
Taxe Branchement Neuf	4 500	1 800	0
Contrôles de Branchement*	0	0	100 843
TOTAL	1 741 029	2 000 069	1 660 991

* Par délibération n° 1532 du 10 décembre 2015, le tarif des contrôles de branchement réalisés dans le cadre de vente immobilière a été fixé à 166 € TTC.

3. Les Indicateurs de performance du Service

a) Performance du système de collecte

Dans le cadre de la certification ISO 14001 de la gestion du système de collecte des eaux usées détenue par Veolia Eau France, une réunion s'est tenue le 12 décembre 2016.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement (informations structurelles sous forme de plans, localisation des interventions ...)

Indice P202.2 (Lisieux) = 28

Indice P202.2 (Moyaux) = 85

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Indice P201.1)

Le nouveau zonage d'assainissement approuvé le 26 janvier 2017, prévoit la création de 508 nouveaux branchements dans le cadre d'extensions de réseaux.

Indice P201.1 = 95.9 %

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P203.3 = 100

Source : Observatoire nationale des services d'eau et d'assainissement - données 2015

Taux de réclamations écrites et taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Taux de réclamations écrites (Indice P258.1) = 0.10 pour 1000 abonnés.

De plus, dans le cadre de la certification ISO 14001, nous avons reçu 9 plaintes orales pour engorgement du réseau public ou débordement sur la voie publique.

Taux de débordement d'eaux usées dans les locaux des usagers = 0 pour 1000 abonnés (Indice P251.1).

Interventions d'entretien

Taux de points noirs = 0 u /100 km

49 155 mètres de réseaux ont été curés.

5 658 mètres de réseaux ont été inspectés par caméra.

7 562 ml de réseaux ont été testés à la fumée.

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années est de 1 % (2012 : 474 m, 2013 : 201 m, 2014 : 826 m, 2015 : 295 m, 2016 : 311 m)

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Cet indice mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.

Indice P255.3 = 50

b) Performance de l'ouvrage d'épuration

STATION D'EPURATION DE LISIEUX

Conformément au système d'expertise technique de l'Agence de l'Eau des dispositifs d'autosurveillance sur la station d'épuration, trois revues de direction se sont tenues avec l'ensemble du personnel de la station d'épuration de Lisieux les 20 avril, 30 juin et 12 octobre 2016.

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

P204.3 = 100

Source : Observatoire nationale des services d'eau et d'assainissement - données 2015

Prescription du rejet et conformité des performances des équipements d'épuration au regard de l'arrêté préfectoral du 20 août 1999

Eléments analysés	Seuils imposés par l'arrêté du 20 août 1999		Résultats d'Analyses (moyenne 2016)	
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement minimum	Concentration (mg/L)	Rendements
MES	30	90 %	2.5	99.3 %
DBO5	25	80 %	2.35	99.4 %
DCO	90	75 %	23	97.2 %
NGL	15	70 %	2.15	97.5 %
Pt	2	80 %	0.3	97.2 %

Suivi des micropolluants

En 2016, le syndicat a maintenu son suivi des micropolluants en réalisant 3 mesures sur les paramètres significatifs Zinc et Cuivre

Pour 2017, ce suivi sera suspendu en raison de l'évolution réglementaire et un nouveau suivi sera planifier pour 2018.

Conformité des boues produites

Les résultats des analyses de boues montrent que 100 % des boues produites ont été conformes aux seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 et ont ainsi pu être revalorisée en agriculture.

STATION D'EPURATION DE COURTONNE LA MEURDRAC

Eléments analysés	Seuils imposés		Analyse instantanée (22/09/2016)	
	Concentration (mg/L)	Rendement	Concentration (mg/L)	Rendement
MES	-	60 %	1.40	99.4 %
DBO5 filtré		60 %	4	98.7 %
DCO	-	60 %	42	94.9 %
NKT	-	-	11.92	80.0 %

Les résultats d'analyses sur les eaux traitées sont satisfaisants et montrent un bon fonctionnement de cet ouvrage de traitement.

STATION D'EPURATION DE COURTONNE LES DEUX EGLISES

Eléments analysés	Seuils (concentration)	Analyse instantanée (27/10/2016)	
		Concentration (mg/L)	Rendement
MES	120	64	71.9 %
DBO5 filtré	40	10	33.3 %
DCO filtré	120	48	43.0 %
NTK	50	30.38	66.2 %

Les résultats d'analyses sur les eaux traitées sont satisfaisants.

On constate cependant une forte présence d'algues et de daphnies dans les eaux épurées en sortie de station.

STATION D'EPURATION DE L'HOTELLERIE

Eléments analysés	Seuils imposés		Bilan 24H 2016	
	Concentration (mg/L)	Rendement	Concentration (mg/L)	Rendement
MES	30	93 %	5.2	99.26 %
DBO5	35	91 %	4	99.13 %
DCO	125	87 %	48	96.35 %
NKT	40	53 %	3.4	97.79 %
Pt	10	35 %	6.4	58.44 %

Ce bilan 24H a été réalisé en 2016 par la société SAUR dans le cadre de la mise en service de la nouvelle station d'épuration. Ces résultats sont très satisfaisants.

STATION D'EPURATION DE MAROLLES

Seuil réglementaire : Rendement DCO_f sur bilan 24H = 60%

Eléments analysés	Bilan 24 H (06/07/2016)		Analyse instantanée (15/11/2016)	
	Concentration (mg/L)	Rendement	Concentration (mg/L)	Rendement
MES	34.8	94.9 %	86.00	70.5 %
DBO5 filtré	25	96.1 %	14	81.8 %
DCO filtré	71	89.2 %	64	78.8 %
NTK	42.19	63.1 %	43.47	70.2 %
Pt	5.80	49.6 %	5.70	52.5 %

Les résultats d'analyses sur les eaux traitées sont satisfaisants et montrent un bon fonctionnement de cet ouvrage de traitement.

STATION D'EPURATION DE MOYAUX

Eléments analysés	Seuils	Résultats 2016	
	Concentration (mg/L)		Rendement
MES	40	5.6	96.25 %
DBO5	25	3	98.99 %
DCO	90	34.5	95.04 %
NTK	25	12.7	88.95 %
Pt	-	6.2	20.64 %

Les résultats d'analyses sur les eaux traitées sont satisfaisants et respecte les normes de l'autorisation préfectorale.

STATION D'EPURATION LE PRE D'AUGE CROIX DE PIERRE

La réglementation prévoyant un suivi biennal, les prochaines analyses seront réalisées en 2017.

STATION D'EPURATION LE PRE D'AUGE COUPE GORGE

Eléments analysés	Seuils		Analyse instantanée (13/12/2016)	
	Concentration (mg/L)	Rendement	Concentration (mg/L)	Rendement
MES	85	50 %	88	77.3 %
DBO5 filtré	35	-	10	97.4 %
DCO filtré	200	-	67	92.6 %
NTK	-	-	41.31	68.0 %
Pt	-	-	6.30	56.3 %

Les résultats d'analyses sont corrects compte tenu du type d'installation. Afin d'améliorer la qualité du rejet, les filtres à sable ont été remplacés fin 2016.

c) Performance financière

Durée d'extinction de la dette

Capital restant dû au 31 décembre 2016 = 3 738 041 €

Epargne brute 2016 = 793 603 €

Indice P 256.2 = 4.71 années.

Taux d'impayés sur les factures d'eau

Indice P 257.0 = 1.53 %

4. Le financement des investissements

a) Investissements 2016

Le montant des travaux 2016 s'élève à 1 158 680 €. Outre l'autofinancement du Syndicat, ces travaux sont financés par des subventions et des avances à taux 0% en provenance de l'Agence de l'Eau.

b) Encours de la dette et montant des annuités

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de 3 738 041 € (Capital initial de 8 362 505 €). Le montant des annuités versées au cours de l'exercice 2016 est de 404 004 € comprenant 351 597 € de remboursement de capital et 52 407 € d'intérêts.

c) Amortissements 2016

Le montant total des amortissements pour l'exercice 2016 est de 925 407.97 € et se répartit comme suit :

Frais d'études	13 254.36
Aménagement Terrain bâti	2 743.67
Aménagement Autres terrains	16 025.15
Construction Bâtiment d'exploitation	57 067.32
Construction Bâtiment Administratif	1 133.07
Agencement Bâtiment d'exploitation	5 950.75
Agencement Bâtiment Administratif	1 136.64
Autres constructions	12 117.70
Bâtiment d'exploitation sur sol d'autrui	5 799.58
Installations complexes spécialisées	318 514.31
Réseaux d'assainissement	465 025.90
Matériel industriel	13 250.92
Outillage industriel	3 312.53
Matériel spécifique assainissement	226.08
Matériel de Transport	7 231.46
Matériel de bureau et informatique	2 378.11
Mobilier	190.42

C – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1. Les indicateurs techniques du Service

a) Mode de gestion

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux assure en régie l'ensemble des missions du SPANC.

b) Caractéristiques techniques du service

La population desservie en Assainissement Non Collectif est estimée à 14 492 habitants.

Au 31 décembre 2016, 6 687 installations ont été contrôlées, soit 97.48 % des habitations desservies en Assainissement Non Collectif.

Annexe C1b : Activité de contrôle et population desservie en Assainissement Non Collectif par commune

c) Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif

Indice D302.0 = 100

2. Les indicateurs financiers du service

a) Les taxes et redevances du service

Par délibération syndicale n°1436 du 11 décembre 2014, les tarifs des prestations du SPANC au 1^{er} janvier 2016 sont les suivants :

Diagnostic initial de l'existant	46 € HT (55.20 € TTC)
Contrôle Conception Permis de Construire	40 € HT (48 € TTC)
Contrôle Bonne exécution Permis de Construire	70 € HT (84 € TTC)
Contrôle de mutation	100 € HT (120 € TTC)
Redevance Assainissement Non Collectif	30 € HT / an (33 € TTC)
Pénalité pour refus de contrôle	60 € HT / an (66 € TTC)

b) Les recettes d'exploitation du service

<i>(En euros)</i>	2014	2015	2016
Contrôle Conception	0	1 960	2 560
Contrôle Bonne exécution	4 816	490	6 165
Diagnostic initial	9 890	1 058	7 000
Prestation Mutation	4 550	8 900	13 400
Redevance ANC	180 677	186 090	202 529
Pénalités	4 160	5 340	5 700
Subventions Diagnostics	0	12 785	0
Subventions Dossier Réha	0	5 280	0
TOTAL	205 093	221 873	237 354

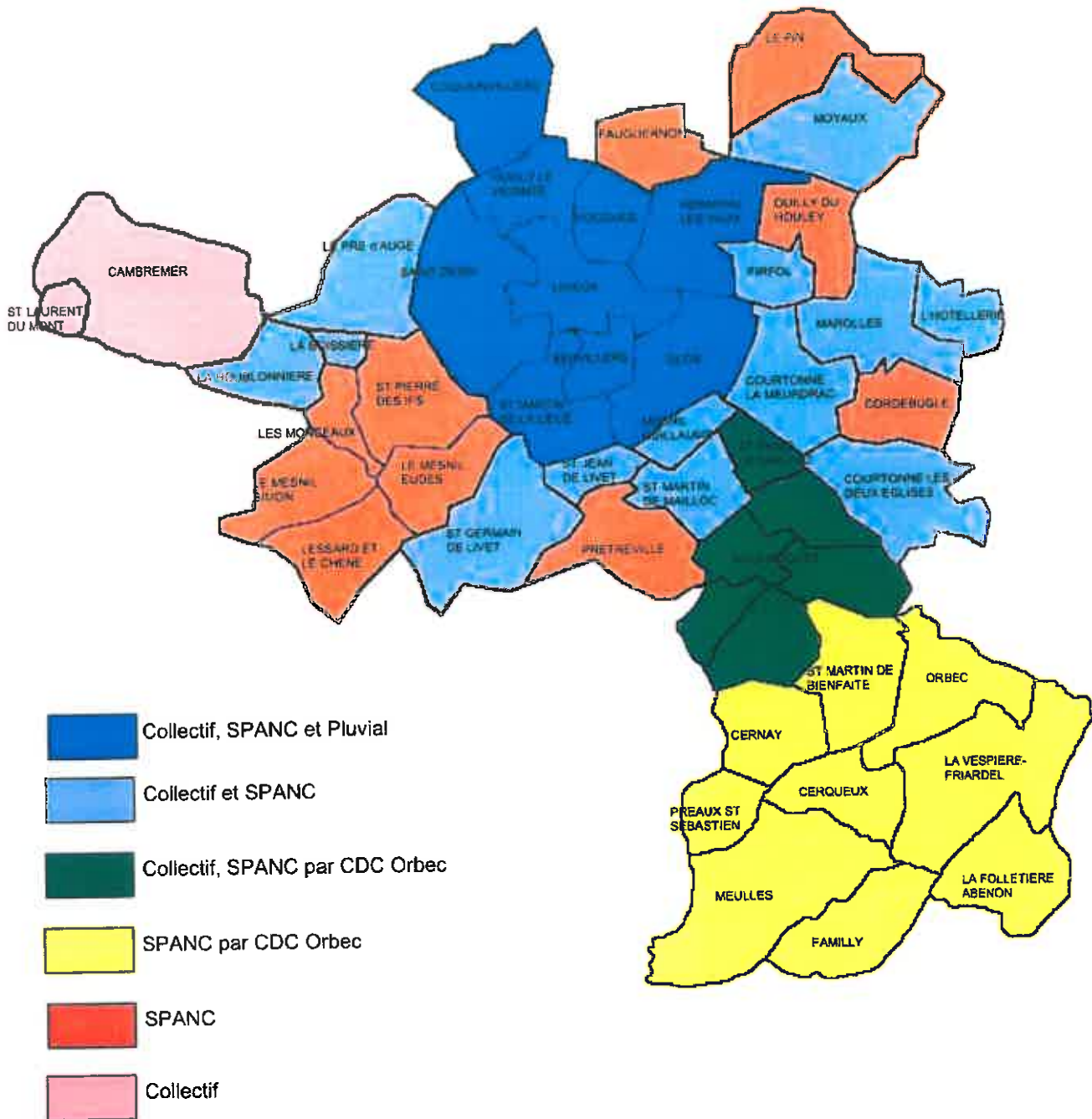
3. Les indicateurs de performance

Le taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif au 31 décembre 2016 est de 22.7 %.

Annexe C3 : Conformité des installations par commune



PERIMETRE DU SYNDICAT ET COMPETENCES



Périmètre au 1er janvier 2017

Caractéristiques du système de collecteur des réseaux Eaux Usées par commune

ANNEXE B1b-1

Commune	Linéaire réseau (en mètres)	Linéaire refoulement (en mètres)	Postes de refoulement (en Unité)
Beuvillers	12 918	198	2
La Boissière	1 230	180	1
La Chapelle Yvon	6 201	1 618	3
Coquainvilliers	2 608	2 372	3
Courtonne la Meurdrac	995	250	1
Courtonne les deux Eglises	2 370	0	0
Firfol	260	0	0
Glos	4 786	2 727	4
Hermival les Vaux	6 260	621	3
L'Hôtellerie	4 402	0	0
La Houblonnière	1 492	311	1
Lisieux	92 360	5 495	10
Marolles	2 450	0	0
Moyaux	8 244	1 161	4
Le Mesnil Guillaume	3 140	3 650	2
Ouilly le Vicomte	7 213	1 776	3
Le Pré d'Auge	7 123	1 404	2
Rocques	976	2 116	1
Saint Cyr du Ronceray	7 149	1 859	2
Saint Denis de Mailloc	2 620	0	0
Saint Désir	16 049	391	1
Saint Germain de Livet	933	99	1
Saint Jean de Livet	1 080	510	1
Saint Julien de Mailloc	2 940	1 310	3
Saint Martin de la Lieue	9 813	411	4
Saint Martin de Mailloc	8 452	2 650	6
Saint Pierre de Mailloc	3 255	1 095	1
Tordouet	675	980	1
TOTAL	217 994	33 184	60

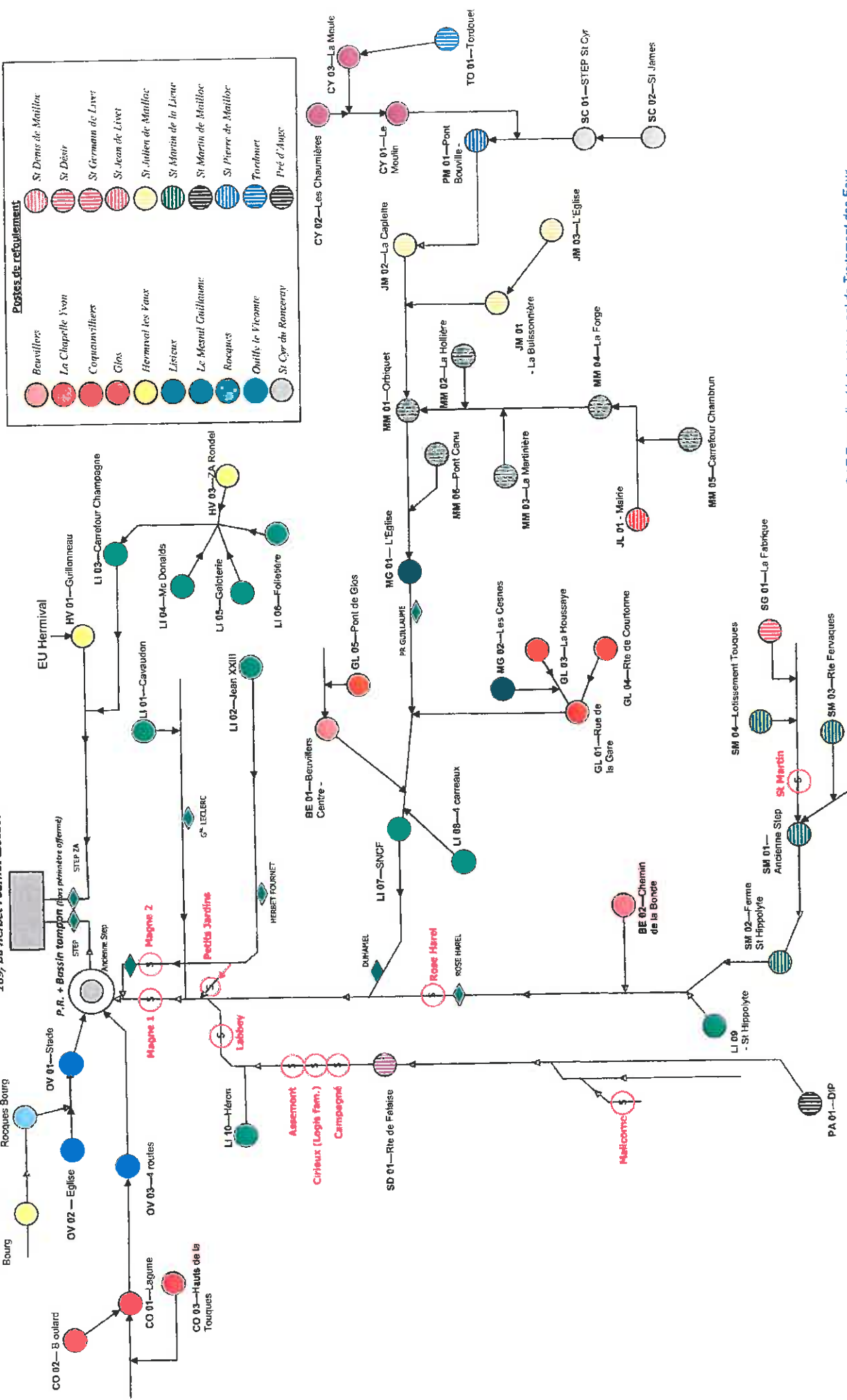
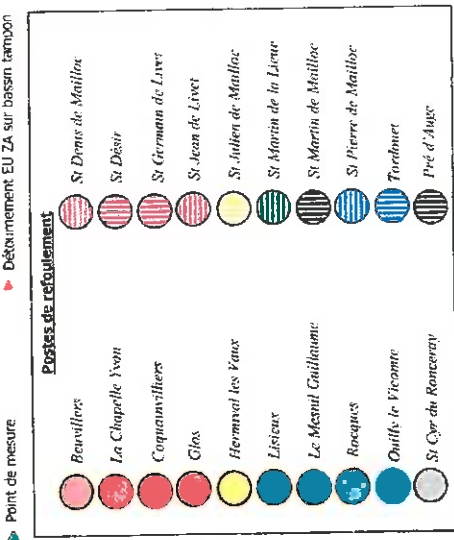


PLAN SCHEMATIQUE DU SYSTEME DE COLLECTE

Station d'épuration du S.I.T.E.
189, Bd Herbet Fournet LISTIEUX

S Siphon
Point de mesure

By-pass
Sens de circulation EU
Déroulement EU ZA sur bassin tampon



S.I.T.E. syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux
BAD EN 003v.21
Date de création 11/2003 Date de mise à jour 13/01/17

**Répartition par commune
de la population desservie
par un système de collecte des eaux usées**

RPQS 2016

ANNEXE B1b-3

Commune	N° INSEE	Population municipale	Population totale	Nb Abonnés	Nb d'habitants desservis	Assiette de redevance (m3)
Beuvillers	14069	1 379	1 408	566	1 296	43 346
La Boissière	14082	199	201	51	130	2 600
Coquainvilliers	14177	866	886	308	556	17 871
Courtonne la Meurdrac	14193	692	713	50	100	3 158
Courtonne les deux Eglises	14194	673	684	89	172	5 000
Firfol	14270	437	452	12	29	618
Glos	14303	932	945	223	481	14 199
Hermival les Vaux	14326	838	877	146	351	14 010
L'Hôtellerie	14334	318	325	89	219	5 369
La Houblonnière	14337	327	329	59	137	3 593
Lisieux	14366	20 881	21 682	6 595	21 493	1 072 336
Marolles	14403	772	792	104	213	7 397
Le Mesnil Guillaume	14421	616	621	112	295	18 652
Moyaux	14460	1 339	1 361	423	775	30 699
Ouilly le Vicomte	14487	842	865	281	625	23 125
Le Pré d'Auge	14520	877	898	215	507	11 858
Rocques	14540	294	311	50	113	5 303
St Denis de Mailloc	14571	292	301	70	148	7 488
Saint Désir	14574	1 687	1 791	521	1 198	49 996
St Germain de Livet	14582	774	788	29	73	590
St Jean de Livet	14595	198	201	29	50	2 546
St Martin de la Lieue	14625	785	806	289	605	21 767
St Martin de Mailloc	14626	876	904	238	572	24 559
Valorbiquet	14570	2 506	2 552	534	1 215	31 082
TOTAL		39 400	40 693	11 083	31 353	1 417 162

Population desservie en Assainissement Non Collectif par commune

RPQS 2016
ANNEXE C 1b

Commune	Population municipale	Population totale	Nb estimé d'habitants desservis	Nb estimé de dispositifs	Nb de dispositifs diagnostiqués	Nb dossiers pénalités
Beuvillers	1 379	1 408	112	49	49	0
La Boissière	199	201	71	28	26	
Cernay	150	152	152	79	70	6
Cerqueux	97	98	98	61	61	
Coquainvilliers	866	886	330	183	179	1
Cordebugle	142	146	146	90	85	
Courtonne la Meurdrac	692	713	613	304	289	4
Courtonne les deux églises	673	684	512	264	248	5
Family	117	119	119	62	60	2
Fauguernon	251	261	261	129	128	1
Firfol	437	452	423	174	174	
La Folletière Abenon	141	143	143	95	91	3
Glos	932	945	464	215	215	
Hermival les Vaux	838	877	526	219	219	
L'Hotellerie	318	325	106	43	42	1
La Houblonnière	327	329	192	78	78	
Lessard et le chêne	152	158	158	105	102	1
Lisieux	20 881	21 682	189	58	55	1
Marolles	772	792	579	282	279	3
Le Mesnil Eudes	271	276	276	135	133	
Le Mesnil Guillaume	616	621	326	125	125	
Le Mesnil Simon	173	180	180	94	91	1
Meulles	386	393	236	160	152	7
Les Monceaux	177	183	183	79	76	2
Moyaux	1 339	1 361	586	320	317	3
Orbec	2 251	2 362	355	159	153	5
Ouille du Houley	228	236	236	132	131	
Ouille le Vicomte	842	865	240	108	108	
Le Pin	804	823	823	388	376	10
Le Pré d'Auge	877	898	391	166	163	
Préaux Saint Sébastien	38	39	39	29	29	
Preteville	440	452	452	189	184	4
Rocques	294	311	198	89	89	
Saint Denis de Mailloc	292	301	153	83	83	
Saint Désir	1 687	1 791	593	258	257	
Saint Germain de Livet	774	788	715	286	278	
Saint Jean de Livet	198	201	151	84	83	
Saint Martin de Bienfaite	514	524	309	172	164	5
Saint Martin de la Lieue	785	806	201	96	96	
Saint Martin de Mailloc	876	904	332	138	137	1
Saint Pierre des Ifs	466	480	480	190	188	2
Valorbiquet	2 506	2 552	1 337	588	564	15
La Vespière-Friardel	1 227	1 245	506	274	260	12
TOTAL	47 425	48 963	14 492	6 860	6 687	95

Conformité des installations au 31 décembre 2016

RPQS 2016
ANNEXE C3

Commune	Nb d'installations contrôlées	Installations non-conformes	Installations Conformes	taux de conformité (%)
Beuvillers	49	41	8	16
La Boissière	26	13	13	50
Cernay	70	59	11	16
Cerqueux	61	53	8	13
Coquainvilliers	179	144	35	19
Cordebugle	85	61	24	28
Courtonne la Meurdrac	289	251	38	13
Courtonne les deux églises	248	195	53	21
Family	60	52	8	13
Fauguernon	128	94	34	27
Firfol	174	142	32	18
La Folletière Abenon	91	68	23	25
Glos	215	164	51	24
Hermival les Vaux	219	119	100	46
L'Hotellerie	42	28	14	33
La Houblonnière	78	51	27	35
Lessard et le chêne	102	93	9	9
Lisieux	55	35	20	36
Marolles	279	245	34	12
Le Mesnil Eudes	133	116	17	13
Le Mesnil Guillaume	125	96	29	23
Le Mesnil Simon	91	78	13	14
Meulles	152	134	18	12
Les Monceaux	76	64	12	16
Moyaux	317	238	79	25
Orbec	153	139	14	9
Ouilly du Houley	131	90	41	31
Ouilly le Vicomte	108	68	40	37
Le Pin	376	256	120	32
Le Pré d'Auge	163	102	61	37
Préaux Saint Sébastien	29	22	7	24
Pretreville	184	153	31	17
Rocques	89	42	47	53
Saint Denis de Mailloc	83	74	9	11
Saint Désir	257	172	85	33
Saint Germain de Livet	278	245	33	12
Saint Jean de Livet	83	65	18	22
Saint Martin de Bienfaite	164	134	30	18
Saint Martin de la Lieue	96	66	30	31
Saint Martin de Mailloc	137	115	22	16
Saint Pierre des Ifs	188	139	49	26
Valorbiquet	564	459	105	19
La Vespière-Friardel	260	196	64	25
TOTAL	6 687	5 171	1 516	23